

## **REGLEMENT CHALLENGE OUEST 2021**

### **ARTICLE 1 CHALLENGE**

#### 1.1 Challenge AUTO-CROSS et SPRINT-CAR

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un challenge des pilotes Auto-Cross et Sprint-Car, dénommé Challenge Ouest, dans le cadre des 9 épreuves suivantes a été enregistré par la FFSA sous le N°C44 **2021** en date du **26 01 2021**

10 & 11 AVRIL	ROUILLE 86 ANNULE
15 & 16 MAI	LA PERNELLE 50 (uniquement Sprint-Car)
23 & 23 MAI	BAUD 56 ( uniquement Sprint-car)
05 & 06 JUIN	PLOUAY 56
19 & 20 JUIN	BELLEVILLE-SUR-VIE 85
10 & 11 JUILLET	PIPRIAC 35
07 & 08 AOUT	FENIOUX 79
28 & 29 AOUT	LES CRESNAYS 50
11 & 12 SEPTEMBRE	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35
18 & 19 SEPTEMBRE	ST VINCENT DES LANDES 44 (uniquement Sprint-Car)

### **EPREUVES HORS CHALLENGE**

02 03 & 04 AVRIL	MAURON 56 (championnat de France)
08 & 09 MAI	ST VINCENT-DES-LANDES 44 (championnat de France)

#### 1.2 Challenge commissaire

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un challenge, dénommé Challenge Ouest, des commissaires sur les mêmes épreuves citées à l'article 1.1

### **ARTICLE 2 OBLIGATIONS**

#### 2.1 Fédérales

Les manifestations enregistrées au challenge sont inscrites au calendrier fédéral F.F.S.A. et sont organisées conformément à la réglementation générale F.F.S.A. des épreuves Auto-Cross et Sprint-Car en vigueur et à venir.

#### 2.2 Organisateurs

L'organisateur a obligation d'indiquer sur le règlement particulier, l'affiliation de son épreuve au challenge.

##### a) Classement

Si le chronométrage et les classements n'ont pas été effectués par le chronométreur du Challenge ouest, l'organisateur s'engage à remettre les classements et rapport de clôture au responsable du classement du Challenge Ouest **Mr Moreau Joël**

Afin de ne pas pénaliser les commissaires dans le classement du challenge, les organisateurs doivent accepter en priorité la demande des commissaires faisant partie du challenge.

L'organisateur doit obligatoirement prendre le responsable technique du Challenge Ouest désigné par la F.F.S.A. **Mr RICHARD Yves**

#### b) Sanitaires

L'organisateur technique doit mettre à la disposition des pilotes, commissaires et officiels un nombre suffisant de WC et DOUCHES.

#### c) Restauration

La liste nominative des officiels et commissaires ainsi que les conjoints (es) sera fournie à l'organisateur afin que celui-ci prévoit les tickets repas nécessaires pour tous les repas du week-end, Y compris les commissaires ACRB.

### 2.3 PILOTES

Les pilotes se doivent de respecter l'ensemble des règlements F.F.S.A. et du règlement particulier de l'épreuve.

## **ARTICLE 3 SANCTIONS**

### 3.1 Organisateurs

Toute épreuve inscrite au présent calendrier dont l'organisation n'a pas respecté les règlements F.F.S.A. ou le règlement CHALLENGE OUEST peut être exclue sur décision du Comité Directeur.

### 3.2 Pilotes

Tout manquement au règlement sportif, aux règles d'honneur, tout acte injurieux à l'égard de spectateur, bénévole, organisateur, officiel de la part d'un pilote ou accompagnateur entraîne sur décision du Comité Directeur du Challenge Ouest l'exclusion du pilote de tout classement, sans préjuger des sanctions fédérales. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.

### 3.3 Comite directeur

Tout membre du Comité Directeur du Challenge Ouest, licencié F.F.S.A. est habilité à s'assurer auprès des Officiels et organisateurs de l'épreuve du respect du règlement sportif, à rendre compte et convoquer le Comité Directeur du Challenge Ouest une séance extraordinaire afin de prendre toute décision concernant les infractions rapportées.

## **ARTICLE 4 CONDITIONS D'ADMISSION**

### 4.1 Catégories

AUTO-CROSS: TOURISME-CUP  
BUGGY-CUP  
BUGGY 1600  
MAXI TOURISME  
SUPER BUGGY

SPRINT-CAR: MAXI-SPRINT  
SPRINT-GIRL  
JUNIOR-SPRINT  
SUPER-SPRINT

### 4.2 Epreuves.

Sont admises à participer au Challenge Ouest les épreuves :

- Ayant fait la demande auprès du Comité Directeur.
- Ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de l'épreuve.
- A jour du paiement des droits d'inscription.
- Signataires du présent contrat.

#### 4.3 Pilotes

Pour être inscrit et classé au challenge les pilotes devront avoir pris leur licence FFSA et réglé une cotisation à l'A.S.A., ne seront prises en considération que les épreuves effectuées à compter de l'adhésion prise avant le 29 Mars 2021 **et du contrôle technique préliminaire obligatoire effectué les 27 et 28 mars 2021 à ST VINCENT DES LANDES et le 1er MAI au garage HEDOU à JUVIGNY LE TERTRE 50 (près des CRESNAYS) pour les pilotes de Normandie (sauf dérogation exceptionnelle du délégué technique, il ne sera effectué aucune vérification de véhicule de pilote prioritaire le samedi de la compétition)**

Le montant de la cotisation est **de 40€** pour les pilotes de l'A.S.A. et **de 55€** pour les pilotes des autres A.S.A.

#### **Pour les 2 épreuves du Championnat de France :**

##### **- MAURON**

**Les pilotes invités seront pris dans l'ordre du classement au Challenge Ouest 2019, les pilotes qui changent de catégories seront intégrés en fonction de leur classement au Challenge ouest 2019 en priorité.**

La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

##### **ST VINCENT-DES-LANDES**

**Les pilotes invités seront pris dans Le même ordre en donnant la priorité aux pilotes qui n'ont pas couru à MAURON (hors pilotes invités par l'organisateur).**

La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

**Le même pilote ne peut pas être invité par deux organisateurs techniques (Mauron et St Vincent).**

#### 4.4 Critères d'engagement

**Pour les épreuves où le nombre de demandes est supérieur au nombre autorisé.**

a) Choix de l'organisateur technique en concertation avec l'organisateur sportif avec **un nombre d'invités maximum de 6, à raison de 2 pilotes par catégories.**

b) **Pilotes A.S.A. et hors A.S.A. à jour de leur cotisation et contrôles techniques prioritaires**  
**Dans les catégories où le nombre de demandes sera supérieur au nombre de places disponibles, les pilotes seront pris dans l'ordre du classement au Challenge Ouest 2019, les pilotes qui changent de catégories seront intégrés en fonction de leur classement au Challenge Ouest 2019 en priorité.**

La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

#### 4.41 Critères d'engagement Saint Vincent (sprint Car et camion Cross)

Les titres de participation (licence à la journée) seront pris en considération selon les places disponibles lors de la clôture des engagements.

#### 4.5 N° de course

**Les 10er du challenge ouest 2019 pourront prendre les N° de 1 à 10 après accord du pilote prioritaire C.F au cas où celui-ci est inscrit au challenge ouest et détenteur du même N°.**

**Pour les pilotes invités sur les épreuves du Championnat de France les N° sont de 71 à 99.**

**Les numéros seront à renseigner sur l'adhésion et conserver pour toute la saison. En cas de doublon, la priorité sera donnée au 1<sup>er</sup> pilote inscrit au challenge.**

## **ARTICLE 5 CONTRIBUTIONS DES ORGANISATEURS**

### a) Droits d'inscription

Pour être valide, la demande d'inscription au calendrier doit être accompagnée du présent document signé et du paiement des droits s'y affairant.

### b) Frais de déplacement du contrôleur technique

Les indemnités de déplacement du contrôleur technique nommé par la F.F.S.A. Sont à la charge de l'organisateur technique.

## **ARTICLE 6 ORGANISATIONS DES EPREUVES**

Pour les épreuves hors championnat de France l'heure de début du meeting sera en fonction du nombre d'engagés.

Le déroulement de l'épreuve se fera selon la réglementation F.F.S.A.

### *Essais chronométrés*

**L'ordre de passage des pilotes sera déterminé par un tirage au sort sur la base de la liste officielle des engagés.**

## **ARTICLE 7 ATTRIBUTION DES POINTS**

LE CLASSEMENT SE FERA EN FONCTION DES POINTS FFSA (rapport de clôture)

Dans le cas où une épreuve est arrêtée définitivement, le classement sera conforme à la réglementation générale.

## **ARTICLE 8 PRIMES**

RIX POUR LES EPREUVES HORS CHAMPIONNAT DE FRANCE.

Les mêmes prix seront remis aux pilotes Auto-Cross et Sprint-Car

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est supérieur à 7.

1er 170€ 2ème 130€ 3ème 115€ 4ème 90€ 5ème 80€ 6ème 70€

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7 seuls 4 premiers bénéficieront de primes d'arrivée.

Des coupes seront remises aux 6 premiers.

## **ARTICLE 9 DOTATION**

Dans le cas où l'ASA perçoit une dotation pneumatique numéraire la répartition se fera entre les pilotes présents à l'AG et adhérent au challenge 2019, en fonction du montant, celle-ci sera répartie par tirage au sort. (2020 absence d'épreuves)

## **ARTICLE 10 CLASSEMENT**

### **10.1 Pilotes**

Le classement du challenge sera fait de la façon suivante :

Le total des points obtenus sur **toutes les épreuves** de la saison seront retenus pour le classement du Challenge de l'Ouest. En cas d'ex aequo le départage se fera par le plus petit nombre de participations et si encore ex aequo le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de meilleurs résultats en points sera classé en premier.

Pour être récompensé le pilote doit avoir **obtenu 150 points pour toutes les catégories.**

### **10.2 Commissaires et Officiels**

Pour être récompensé l'officiel doit être licencié à l'A.S.A. et avoir officié au moins à 4 épreuves du challenge de l'Ouest **et 5 épreuves pour les commissaires des autres A.S.A** en cas d'ex- aequo il sera pris en compte les épreuves effectuées en dehors du challenge.

### **10.3 Primes**

Lors de la remise de prix seront distribuées des primes pour montant de 12 940€.

## **ARTICLE 11 TROPHEE BERNARD SEILLER**

Le Trophée Bernard SEILLER est organisé chaque année.

Un trophée est attribué, dans chaque division, au pilote ayant marqué le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du Challenge Ouest.

### **ATTRIBUTION DES POINTS :**

Dans chaque division Auto-Cross et Sprint-Car il sera établi un classement général.

L'attribution des points dans chaque division sera faite de la façon suivante :

- Les 5 premiers du rapport de clôture et par épreuve seront classés

- Aux points du challenge seront ajoutés les points bonus suivants :

1<sup>er</sup> : 50 points                    2<sup>ème</sup> : 40 points                    3<sup>ème</sup> : 30 points

4<sup>ème</sup> : 20 points                    5<sup>ème</sup> : 10points

-Les points de l'épreuve de Pipriac et de Fenioux compteront double pour l'année 2021.

Le trophée est remis en jeu l'année suivante. Le trophée reste acquis définitivement après 2 victoires consécutives dans la même division.

## **ARTICLE 12 REMISE DES PRIX**

**REMISE DES PRIX DU CHALLENGE OUEST et TROPHEE BERNARD SEILLER**

La remise des prix aura lieu le 13 NOVEMBRE 2021 DERVAL 44

Tout pilote absent excusé pour motif valable lors de la remise des prix, devra impérativement préciser par écrit le nom de la personne présente chargée de prendre sa récompense, tout pilote non excusé perdra le bénéfice de son prix qui sera acquis à l'association, aucun prix ne sera remis en dehors de la remise des prix.

Les trois premiers pilotes de chaque division ont l'obligation d'être présent pour bénéficier de leur prix.